



DOSSIER DE PRESSE

21 janvier 2008

**«Signature d'un arrangement administratif
en matière d'hydrographie et de
cartographie marine entre la France et le
Maroc»**

Sommaire

SHOM, Service hydrographique et océanographique de la marine	2
DHOC, Division hydrographie océanographie et cartographie de la marine royale	4
La coopération internationale entre services hydrographiques	6
L'OHI, Organisation hydrographique internationale	8
L'objet et le contenu de l'arrangement franco-marocain	9
Contacteur le SHOM :	10



SHOM, Service hydrographique et océanographique de la marine

Le SHOM est l'héritier du premier service hydrographique officiel au monde.

Depuis 2007, le SHOM est un établissement public à caractère administratif (décret n°2007-800 du 11 mai 2007).

La vocation du SHOM est de garantir la qualité et la disponibilité de l'information décrivant l'environnement physique maritime, côtier et océanique, en coordonnant son recueil, son archivage et sa diffusion, pour satisfaire au moindre coût les besoins publics, militaires et civils.

- service hydrographique national

Le SHOM exerce les attributions de l'Etat en matière d'hydrographie générale au bénéfice de tous les usagers de la mer, en particulier pour assurer la sécurité de la navigation, conformément aux obligations internationales de la France.

- service de la défense

Dans ses domaines de compétence, le SHOM assure la satisfaction des besoins d'expertise et de soutien opérationnel de la défense en connaissance de l'environnement aéromaritime.

- soutien aux politiques publiques maritimes

Le SHOM soutient les politiques publiques maritimes dans de multiples domaines : action de l'Etat en mer, expert en matière de délimitations et frontières maritimes, gestion des observations de marées et participation aux réseaux d'alerte pour la prévention des risques et catastrophes, contribution à la modélisation numérique de l'océan mondial (Mercator Océan), mise à disposition des données géographiques maritimes de référence indispensables aux décideurs en charge de l'aménagement du littoral,...

Le SHOM en quelques chiffres¹ :

- environ **520 personnes** ;
- **budget annuel 2006 : 68,3 M€** pour un chiffre d'affaires de 3 M€ ;
- gestion d'un portefeuille mondial d'environ **700 cartes électroniques de navigation** (ENC, 200 publiées à ce jour), de **1 100 cartes sous format papier** et de **75 ouvrages** ;
- implantations : Brest (470 personnes), Toulouse, Saint Mandé, Toulon, Nouméa et Papeete ;
- **certifié « ISO 9001 : 2000 »** pour l'ensemble de ses activités.

¹ Hors flotte hydro océanographique mise en œuvre par la marine.

- **couverture géographique** : espaces maritimes français (ZEE : zone économique exclusive de 11 millions de km², 2^{ème} rang mondial en superficie) ; zones placées sous la responsabilité cartographique de la France au sein de l'organisation hydrographique internationale ou en application d'accords bilatéraux avec certains Etats côtiers.

La flotte hydro-océanographique :

- trois bâtiments hydrographiques côtiers : *Lapérouse*, *Borda* et *Laplace* ;
- un bâtiment hydrographique et océanographique, mis en service en décembre 2003 et co-financé par le ministère de la défense (95%) et le ministère de la recherche (5%) : le *Beautemps-Beaupré* ;
- un navire océanographique, mis en service en septembre 2005 et co-financé par le ministère de la défense (45%) et par celui de la recherche (55%) : le *Pourquoi Pas ?*.



Le Beautemps-Beaupré

DHOC, Division hydrographie océanographie et cartographie de la marine royale

(Extrait de l'annuaire de l'OHI, édition 2007)

MOROCCO (KINGDOM OF)

DIVISION HYDROGRAPHIE OCEANOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE (DHOC) DE LA MARINE ROYALE 1^{ère} Base Navale Boulevard Colonel Mohamed Essoussi CASABLANCA	
Department of which the Hydrographic Office is part – <i>Ministère dont dépend le Service Hydrographique – Ministerio del que depende el Servicio Hidrográfico</i>	National Defence Administration, Royal Navy <i>Administration de la Défense Nationale, Marine Royale</i>
Principal functions of the H.O. <i>Attributions principales du S.H. – Principales funciones del S.H.</i>	To undertake surveys of the national coasts and in port approaches to ensure safety of navigation in accordance with the SOLAS Convention. <i>Exécuter les levés des côtes nationales et dans les approches des ports de manière à assurer la sécurité de la navigation conformément aux principes de la Convention SOLAS.</i>
National day – <i>Fête nationale – Fiesta nacional</i>	18 November
Telephone : Fax :	+ 212 22 29 40 28 + 212 3 770 46 07
Date of establishment and Relevant National Legislation – <i>Date de fondation et législation nationale concernée – Fecha de establecimiento y Leyes nacionales de referencia</i>	1986
Name and rank of the Director or Head – <i>Nom et grade du directeur – Apellidos y graduación del Director</i>	Contre-amiral Mohammed BERRADA GOUZI Inspecteur de la Marine Royale Capitaine de vaisseau Mohamed KHALIPHY
Tonnage – <i>Tonelaje</i>	2002 = 342,470
N° of charts published – <i>Nombres de cartes publiées – N° de cartas publicadas.</i>	The division has now acquired computer equipment for the production of anautical charts. <i>La division vient d'acquérir du matériel informatique pour la production des cartes marines.</i>

Surveying vessels/ Aircraft - Bâtiments hydrographiques/aéronefs - Buques hidrográficos/Aeronaves	Displacement	Date Launched	Crew
EL LAHIQ	457	1987	43
Vedette hydrographique	2,2	1986	5

La coopération internationale entre services hydrographiques

La disponibilité, la qualité et l'exhaustivité de l'information nautique, ensemble des renseignements sur l'environnement physique maritime nécessaires ou simplement utiles aux navigateurs, conditionnent la sécurité de la navigation maritime.

Aucun pays ne pouvant maîtriser à lui seul l'ensemble des mers, les services hydrographiques nationaux ont ressenti dès le 19^{ème} siècle l'obligation de coopérer, ne serait-ce qu'en échangeant leurs documents nautiques.

Le souci de l'efficience et le développement continu de la navigation maritime conduisent à inscrire cette coopération dans un cadre international avec la création du bureau hydrographique international (BHI) en 1921, devenu organisation hydrographique internationale (OHI) en 1970 (cf. p. 6).

Confrontées à une situation où une fraction seulement de l'océan mondial est correctement cartographiée, les organisations maritimes internationales s'efforcent en effet d'inciter l'ensemble des pays côtiers à assumer les responsabilités découlant de l'application des conventions internationales. Les coopérations permettent d'étendre la couverture géographique des produits disponibles et d'éviter les duplications en matière de collecte des données.

En matière de sécurité de la navigation, la première action consiste à dresser un état des lieux ; c'est chose faite avec la publication numérique S 55 de l'OHI qui constitue la référence en matière de connaissances cartographiques et hydrographiques, et qui rappelle utilement qu'une carte marine n'a de sens que si elle est régulièrement tenue à jour et s'appuie sur des levés récents. C'est dans cette base de données que l'on trouve notamment la liste des zones « blanches » qui représentent encore aujourd'hui de grands dangers pour la navigation. On sera étonné, en la consultant, de découvrir que des régions très fréquentées, parfois même par des navires à fort tirant d'eau, sont concernées : mer de Chine méridionale, golfe de Guinée, canal du Mozambique ou une partie des Caraïbes.

Pour redresser la situation, l'OHI invite les pays qui en ont les moyens à améliorer leur couverture de cartes marines et ceux qui ne le peuvent pas à développer leurs capacités hydrographiques.

C'est ici qu'intervient le **comité de développement des capacités de l'OHI**.

Le développement des capacités s'articule en trois étapes

- la première concerne la mise en place d'un système de recueil des renseignements de sécurité maritime (RSM) afin d'assurer la tenue à jour des cartes existantes ;
- la seconde implique la mise en œuvre des navires hydrographiques chargés d'exécuter les levés de réfection nécessaires à l'établissement de nouvelles cartes ;
- la dernière est relative à la production et à la diffusion des cartes marines elles-mêmes qui peuvent être confiées à un service hydrographique étranger.

Formaliser les relations entre Etats

Autorité cartographique de fait pour vingt-trois Etats, par héritage historique et sous couvert de l'OHI, la France est engagée depuis 2002 dans une série de négociations destinées à conclure des arrangements administratifs et techniques bilatéraux afin de formaliser entre Etats les relations de coopération dans les domaines de l'hydrographie, de la cartographie et de l'océanographie.

Ces arrangements administratifs de type SOLAS² sont négociés par le SHOM au nom du ministre de la défense avec un certain nombre de pays, notamment du Maghreb et de l'Afrique francophone. Ils consistent en une définition formelle et officielle de la délégation de compétence accordée à un pays tiers en matière d'hydrographie et de cartographie marine. Ces arrangements précisent également les modalités de coopération technique visant au développement des capacités hydrographiques et cartographiques des pays signataires (transfert progressif des responsabilités en s'appuyant notamment sur des actions de formation au sein de l'école du SHOM).

² SOLAS : *Safety of life at sea*, convention de l'OMI (Organisation maritime internationale) sur la sauvegarde de la vie humaine en mer.



L'OHI, Organisation hydrographique internationale

L'OHI, Organisation hydrographique internationale, a été créée par une convention conclue à Monaco le 3 mai 1967, entrée en vigueur le 22 septembre 1970.

Cette organisation à caractère consultatif et technique, dont le siège est à Monaco, réunit aujourd'hui 80 Etats membres. Elle a pour mission principale de promouvoir la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin.

L'importance de son rôle est reconnue par l'organisation maritime internationale et par l'organisation des Nations unies.

- **Convention sur les océans et le droit de la mer** (UNCLOS, du 10 déc. 1982), et **résolution de l'AG des Nations unies A/53/32**, «[L'Assemblée] invite les Etats à coopérer pour procéder à des levés hydrographiques et fournir des services nautiques... » (extrait de l'article 21)

- **Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer SOLAS** (Safety of life at sea), Chap V, Reg. 9 (révisée en 2002) : Services hydrographiques : « ...les gouvernements contractants s'engagent notamment à coopérer pour assurer, dans la mesure du possible, les services de navigation et d'hydrographie... »



L'objectif de l'OHI est d'assurer :

- la coordination des activités des services hydrographiques nationaux ;
- la plus grande uniformité possible des cartes et documents nautiques ;
- l'adoption de méthodes sûres et efficaces pour l'exécution et l'exploitation des levés hydrographiques ;
- le développement des sciences relatives à l'hydrographie et des techniques utilisées pour les levés océanographiques.

Une Conférence hydrographique internationale (CHI), préparée par le Bureau hydrographique international, se tient au siège de l'OHI, à Monaco, tous les cinq ans en session ordinaire et tous les deux ans en session extraordinaire. Des questions organisationnelles, techniques, administratives et financières relatives à l'Organisation y sont discutées.

La dernière édition de cette Conférence internationale, la XVIIème CHI, a eu lieu du 7 au 11 mai 2007.

La Conférence a notamment pour attributions :

- de donner des directives générales sur le fonctionnement et les travaux de l'OHI ;
- d'examiner les rapports qui lui sont remis par le bureau hydrographique international ;
- de se prononcer sur toutes propositions d'ordre technique ou administratif présentées par les gouvernements membres ou par le Bureau.

L'objet et le contenu de l'arrangement franco-marocain

Le Maroc, membre de l'OHI, est le premier des pays du Maghreb à signer avec la France un accord de coopération, baptisé « arrangement administratif ».

Il dispose d'une réelle volonté d'autonomie complète et des compétences de base et moyens pour y parvenir. La Division de l'hydrographie, de l'océanographie et de la cartographie (DHOC) marocaine s'est ainsi associée récemment au SHOM pour la production de la carte marine internationale du nouveau port de Tanger Med.

CARTE INTERNATIONALE



CÔTE NORD DU MAROC

ABORDS DU PORT DE TANGER MED

Échelle 1 : 22 500

Sondes en mètres rapportées approximativement au niveau des plus basses mers

Altitudes en mètres rapportées au niveau moyen

Positions géographiques rapportées au système géodésique WGS 84

Système de balisage de l'AISM, région A (rouge à bâbord)

Projection de Mercator

Carroyage UTM : Les amorces du carroyage UTM (fuseau 30) sont représentées sur le cadre extérieur.

La signature de cet arrangement administratif entre la France et le Maroc consiste donc en une formalisation des relations existantes entre la DHOC et le SHOM.

Un plan d'actions à six ans (2008-2013) en constitue le prolongement naturel.

Il vise à rendre effectif le soutien et le transfert progressif de compétences selon un calendrier et des engagements précis des deux parties. Il permettra surtout, dans un premier temps, de former le personnel en hydrographie et cartographie. Dans une deuxième phase, et à l'issue d'un accompagnement sur site dont l'ampleur et les modalités restent encore à déterminer, il devrait permettre au Maroc de produire ses premières cartes marines de façon autonome, puis ses cartes électroniques de navigation.

L'amiral Oudot de Dainville, chef d'état-major de la marine française, a reçu délégation de signature du ministre de la défense, monsieur Hervé Morin (décision du 15 octobre 2007) pour la conclusion de cet accord avec la DHOC, dirigée par l'amiral Berrada-Gouzi, inspecteur de la marine royale marocaine.

Contacter le SHOM :

- de plus amples informations sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante :
www.shom.fr ou www.shom.eu
- pour joindre le chargé de communication :

Adresse géographique : **Hélène Lecornu**
SHOM c/o IGN
2 avenue Pasteur
94160 Saint-Mandé

Adresse postale : CS 92803
29228 BREST CEDEX 2

Tél : 01 53 66 97 82
Fax : 01 41 74 94 25
dspre-comm@shom.fr